



## Irish Wolfhound Club Schweiz

# Règlement pour L'Examen d'Aptitude à l'Élevage

Règlement faisant partie du RE IWCS (Règlement d'élevage)

## 1. Tenue de la Sélection

---

- 1.1 La sélection se compose d'une appréciation extérieure (beauté), selon le standard FCI (beauté) et d'une appréciation du caractère en règle générale, les deux parties de la sélection se déroulent le même jour
- 1.2 L'appréciation extérieure est menée par un juge spécialiste de la race, agréé par le club et par la SCS, lequel décide seul de la réussite de l'appréciation extérieure du chien présenté. Il est secondé par le responsable de la commission d'élevage, et d'une secrétaire.
- 1.3 L'appréciation du caractère est menée par une personne ayant des connaissances approfondies du caractère de l'Irish Wolfhound, et doit être agréé par le club comme juge spécialiste de la race Irish Wolfhound, il décide seul du résultat de l'examen.
- 1.4 Si le juge a raison de soupçonner une manipulation ou usage de tranquillisants, il a droit de demander un examen par un vétérinaire.

Le caractère du chien doit être apprécié dans des conditions d'un environnement de vie quotidienne et dans un climat serein.

## 2. Résultats des parties de la sélection

---

- a) Appréciation extérieure : Réussi  
Non réussi  
Ajourné
- b) Appréciation du caractère : Réussi  
Non réussi  
Ajourné
- 2.1 Si un chien est déclaré « ajourné », en raison d'un développement non achevé, d'une indisposition liée à une maladie ou un accident, ou encore à un état d'entretien insuffisant, la partie de la sélection non-réussie, peut être repassée une seule fois, au plus tôt six mois après la première sélection.
  - 2.2 Après entente avec le responsable d'élevage, les chiennes en chaleur peuvent être présentées et jugées en fin du test des autres chiens.
  - 2.3 Un rapport est établi pour chaque partie de la sélection (extérieur et caractère), où figurent clairement et explicitement les qualités et les défauts du chien. Les rapports sont signés par l'examineur exécutant et par le responsable de la Commission d'élevage du club. La signature de la/du secrétaire confirme l'écrit du rapport.  
Le propriétaire reçoit l'original des copies reviennent au responsable d'élevage et au secrétariat.

## 3. Décision de sélection

---

- a) Sélectionné = admis à l'élevage  
b) Non sélectionné = refusé à l'élevage  
c) Ajourné
- 3.1 Le qualificatif « Sélectionné » est reporté sur le pedigree et validé par le tampon du club, la date et la signature du responsable d'élevage
  - 3.2 Les chiens qui ne remplissent pas les critères requis, ou qui sont affectés de tares rédhibitoires au sens de l'art. 2.5 du RE IWCS sont « refusé à l'élevage ». Dans ce cas là, tous les motifs ayant amené la décision négatives, doivent être consignés dans les rapports.
  - 3.3 Le qualificatif « refusé à l'élevage » ne peut être mentionné seulement après expiration du délai de recours selon art.7 RE IWCS.
  - 3.4 Les chiens sélectionnés ou refusés à l'élevage, doivent être déclarée au secrétariat du livre des origines (LOS) de la SCS et leur noms doivent être publiés dans les organes de publication officielle de la SCS et IWCS.

#### 4. Organisation de l'EAE (Examen d'Aptitude à l'Élevage)

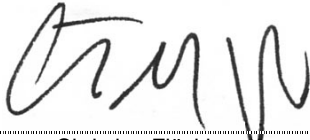
---

- 4.1 Un examen d'aptitude à l'élevage par an est obligatoire. L'IWCS néanmoins organisera deux EAE par année. Celles-ci sont annoncées au moins 4 semaines à l'avance dans les organes de publication officiels de la SCS (HUNDE et CYNOLOGOE ROMANDE). S'il y a moins de 3 inscriptions, l'EAE peut être annulé et les inscriptions rapportés à la prochaine EAE dans la même année.
- 4.2 Lors de la Sélection les originaux du Pedigree et de toutes les attestations requises, ainsi que la quittance de paiement de l'émolument pour la Sélection, doivent être présentés.
- 4.3 Les mâles et les femelles doivent être âgés d'au moins 15 mois le jour de la sélection.

#### Au nom de l'Irish Wolfhound Club Suisse

Ce règlement faisant partie du RE de l'IWCS était accepté par l'Assemblée Générale de l'IWCS le 10 mars 2007 à Yverdon

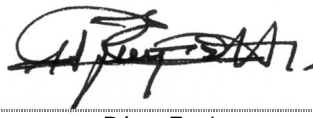
Le président IWCS




---

Christian Flückiger

le président de la commission d'élevage




---

Rémy Erath

la secrétaire




---

Irène Schmid-Vogt

#### Au nom du comité Central de la SCS

Berne, le.....26 SEP. 2007

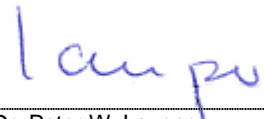
Le président central




---

Peter Rub

le président de la commission d'élevage et du LOS




---

Dr. Peter W. Lauper